

## **Session du Conseil Départemental du 17 octobre 2016**

### **Intervention Fatimata AMY**

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Concernant le thème " enfance-famille" et le rapport qui vient de nous être présenté, notre groupe n'a pas de remarque particulière à émettre. Cependant, nous souhaitons revenir sur l'appel à projets que votre majorité a publié en juin dernier.

Autant notre groupe a salué la manière dont vous avez travaillé aux côtés des maires de Saumur, Cholet, Trélazé et Angers pour le déploiement de la prévention spécialisée sur leurs territoires, autant nous regrettons que vous n'ayez pas adopté cette démarche de co-construction avec les associations locales pour réadapter, fluidifier, innover l'accueil en établissements des enfants qui nous sont confiés.

En choisissant des conventions pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), vous auriez pu entendre les associations qui, elles, auraient tenté le pari de la confiance, de la modernité (donc de l'innovation) et d'efficacité de leurs pratiques.

Oui, Monsieur le Président, la CRC pointait les taux d'encadrement particulièrement élevés et la dépense de placement dans notre département dépassant la moyenne de celle d'autres départements. Mais ne passons pas sous silence que la CRC nous qualifie d'atypique (+ d'établissements que de familles d'accueil).

Oui, Monsieur le Président, vous voulez changer la situation, nous vous suivons. Mais Oui, Monsieur le Président, avec votre proposition de coût/ jour ( de 130 à 170 euros,) alors que le coût moyen actuel est de 180 à 185 euros, comment voulez-vous que les associations puissent continuer à remplir ses missions d'adaptation, d'innovation, d'efficacité sans réduction de personnels (donc de taux d'encadrement), sans surcharger ceux qui restent ? Disons-le: avec vos propositions, c'est forcément des licenciements et, je le crains, moins de qualification.

Un simple calcul avec les hypothèses basses de 130 et 180 euros, c'est annuellement pour les 75 enfants de 4 à 17 ans  $(180*75*365) - (130* 75*365) = 4\ 927\ 500 - 3\ 558\ 750 = 1\ 368\ 750$  euros en moins par an. Quelle structure associative pourrait supporter, sans sourciller, une telle perte et relever le défi d'un accompagnement de qualité?

Au-delà de l'aspect financier, ne craignez-vous pas que nous rations le pari de l'efficacité de nos politiques d'accompagnement?

Dans l'appel à projets, vous nous présentez les zones d'implantation à l'échelle des pôles départementaux (PDS) avec les répartitions par tranche d'âge. Sur le principe, pourquoi pas ? Mais là, avec la nouvelle loi de mars 2016, les formations des adolescents se faisant dans les grandes agglomérations, les coûts de transport et d'organisation sont-ils pris en compte dans le cahier des charges (exemples de Segré) ?

Pour conclure, Monsieur le Président, avec votre appel à projets, nous regrettons ce climat autour des politiques départementales de la protection alors qu'il nous faut tous travailler dans un climat de confiance avec tous les acteurs. Les inquiétudes des associations sont justifiées, vous l'êtes, vous-même, avec la baisse de dotations de l'état.

Notre groupe ne vous suivra pas dans la mise en coma de la protection de l'enfance

Je vous remercie